

Candiac · Châteauguay · Delson · La Prairie · Léry · Mercier · Saint-Constant
Saint-Isidore · Saint-Mathieu · Saint-Philippe · Sainte-Catherine

Cadre de référence en développement social

Le cadre de référence en développement social est un document stratégique qui définit ce que recouvre le développement social à l'échelle de la MRC de Roussillon, dans le respect de ses compétences régionales. Il établit le fondement de ses actions en développement social.

Il pose les bases conceptuelles et organisationnelles à partir desquelles la MRC peut structurer, arrimer et orienter ses interventions en développement social, en cohérence avec sa mission, sa vision et ses responsabilités. Ce cadre de référence servira de base à l'élaboration de différents outils de prise de décision, tels que des politiques et des plans d'action.

Il s'adresse à la fois aux services internes de la MRC, aux municipalités et aux partenaires du territoire. Il établit un langage commun et des repères partagés pour aborder les enjeux sociaux de manière cohérente, réaliste et complémentaire.



DÉFINITIONS

Développement social

La MRC s'appuie sur la définition du Réseau québécois du développement social selon laquelle le développement social vise l'amélioration des conditions de vie, la réduction des inégalités, l'inclusion sociale ainsi que le renforcement du pouvoir d'agir individuel et collectif de l'ensemble de la population.

Il repose sur la participation active et intersectorielle d'actrices et d'acteurs issus notamment des milieux municipal, communautaire, institutionnel et gouvernemental, ainsi que sur l'engagement citoyen. Le développement social ne se limite pas aux actions de la MRC, mais englobe des processus variés qui peuvent cibler un enjeu précis ou mobiliser un ensemble de démarches et d'initiatives concertées selon le contexte.



RAISON D'ÊTRE

Une municipalité régionale de comté est une instance de concertation régionale dont la mission première consiste à planifier et à coordonner l'aménagement ainsi que le développement durable du territoire. Plus précisément, la MRC de Roussillon participe activement au développement de ses 11 municipalités constituantes en offrant des services et une expertise en matière de développement durable et régional.

À l'échelle régionale, la MRC de Roussillon met en œuvre des projets structurants et durables qui placent le bien-être collectif au centre de son action, en complémentarité avec les municipalités et les parties prenantes locales.

VISION

D'ici 2030, la MRC de Roussillon aura instauré une gouvernance transversale et structurée en développement social, favorisant l'émergence de projets à fort impact social et contribuant concrètement à la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Ces projets viseront l'ensemble de la population, tout en concentrant davantage l'effort là où les besoins sont les plus grands. Cette approche permettra d'améliorer concrètement la qualité de vie de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, guidée par le principe d'universalité proportionnée.

CHAMP D'INTERVENTION

Cadre juridique

Le développement social de la région s'inscrit dans la vision de développement durable de la MRC, laquelle reconnaît l'interdépendance des dimensions environnementale, sociale et économique de son territoire.

Le développement social nécessite une collaboration entre les différents paliers de gouvernement, lesquels jouent tous un rôle distinct, mais complémentaire. La MRC de Roussillon détient plusieurs leviers lui permettant de s'impliquer en matière de développement social. Son action est encadrée par différentes lois et règlements et de nombreuses législations sectorielles.

Dans l'exercice de ses compétences, la MRC contribue de façon directe ou indirecte au bien-être de la population dans plusieurs secteurs, tels que :

- Développement local et régional
- Éducation
- Habitation et logement
- Santé et bien-être
- Transport et mobilité
- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Limites

La MRC agit dans le cadre de ses mandats et pouvoirs institutionnels en reconnaissant les limites de ses interventions, notamment :

- Ressources financières, humaines et techniques
- Diversité des réalités et des priorités municipales
- Autonomie décisionnelle restreinte

Ces limites commandent de faire des choix, des priorisations et une collaboration intersectorielle soutenue.

Combinés de manière intégrée, ces leviers permettent à la MRC d'agir avec cohérence dans le respect des responsabilités locales.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS TRANSVERSALES

La MRC assume un rôle transversal en développement social. Elle soutient l'intégration des principes du développement social dans l'ensemble de ses actions, en cohérence avec ses compétences régionales, ses orientations stratégiques et les réalités du territoire.

À ce titre, la MRC agit comme levier de cohérence, de liaison et de collaboration. Elle apporte une lecture sociale transversale aux décisions et aux projets, accompagne les services dans l'intégration des dimensions sociales, facilite le dialogue entre les parties prenantes du territoire et soutient la concertation régionale afin de favoriser des réponses collectives aux enjeux sociaux.

Ce rôle est stratégique et de coordination, visant à structurer et renforcer l'action collective, sans se substituer aux responsabilités des services, des municipalités ou des partenaires.

Chaque service de la MRC contribue aussi au bien-être de la collectivité. Les exemples qui suivent illustrent, de manière non exhaustive, la façon dont les principes du développement social peuvent s'intégrer aux mandats et aux pratiques des différents services de la MRC.

Aménagement du territoire et environnement

Planification territoriale collaborative afin d'assurer une cohérence régionale et une prise en compte des besoins de la population dans le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC.

Gestion des matières résiduelles et développement durable

Sensibilisation et éducation du public pour encourager des pratiques responsables et accessibles à tous et à toutes.

Communications

Renforcement de l'accès à l'information par des partenariats avec le milieu et par des communications inclusives, adaptées à la diversité des publics.

Développement culturel et patrimonial

Mise en œuvre de projets favorisant l'inclusion sociale et l'accès équitable à la culture, avec des approches adaptées aux publics moins rejoints.

Développement économique

Intégration de critères sociaux dans l'analyse des projets et soutien à des initiatives favorisant l'équité, l'accessibilité et les services de proximité.

Sécurité publique et projets transversaux

Prise en compte des réalités sociales dans la planification des interventions, notamment en matière de sécurité, d'accessibilité universelle et aux capacités d'adaptation aux changements climatiques.

LEVIERS D'ACTION

Base juridique

La MRC bénéficie d'un ensemble de règles juridiques qui lui confèrent un cadre d'action unique, lui permettant d'intervenir de manière structurée et légitime sur son territoire, en matière de développement social.

Influence transversale

La MRC agit dans plusieurs domaines : communications et relations gouvernementales, aménagement du territoire et environnement, développement économique, développement culturel et patrimonial, gestion des matières résiduelles et développement durable. Ses interventions contribuent directement et indirectement à la qualité de vie et au bien-être collectif sur l'ensemble du territoire.

Actions à échelle régionale

La MRC agit à l'échelle régionale afin d'assurer une cohérence territoriale qui dépasse le cadre de chaque municipalité, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau, de gestion des matières résiduelles, de sécurité civile, ainsi que du développement local et régional.

Représentation régionale

La MRC traduit collectivement les aspirations locales auprès des paliers supérieurs, puisque le Conseil de la MRC, formé des maires et mairesses de Roussillon, constitue un levier unique pour assurer une représentation politique cohérente à l'échelle régionale.

Facilitation de la transmission des orientations gouvernementales

La MRC peut, lorsque cela est pertinent, assumer un rôle clé pour vulgariser les exigences et les orientations gouvernementales, tout en tenant compte des réalités régionales.

Levier financier

La MRC a la capacité de mobiliser différentes sources de financement et les redistribuer aux municipalités et partenaires du territoire, afin de soutenir des projets structurants.

Aménagement du territoire

La MRC est responsable d'évaluer la conformité des plans et règlements d'urbanisme des municipalités de son territoire. Elle influence l'aménagement du territoire notamment par le schéma d'aménagement et ses obligations envers les municipalités. La mise en œuvre concrète des décisions reste sous la responsabilité locale.

